

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE

DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 2026-001 Avenant n°1 au marché public n° 01/2025 relatif à la rénovation énergétique et mise en accessibilité des locaux France services et agence postale communale de Dourgne

Le Maire de la Commune de Dourgne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la Délibération n° 20260403DL12 adoptée par le Conseil Municipal du 3 avril 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° 20251209DL79 d'attribution du marché des travaux n° 01/2025

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 300 000 € ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant les plus et moins-values par rapport au marché de base ;

Considérant que conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique, ledit avenant ne change pas la nature globale du marché, ni en modifie l'objet et que les clauses et conditions de la mise en concurrence initiale ne sont pas remises en cause ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'accepter l'avenant n° 1 dans les conditions ci-après :

- Lot 01 : Gros-œuvre - démolitions - serrurerie
Attributaire : SOBAC MACONNERIE
Marché initial du 14 janvier 2026 : 23 664.52 € HT
Avenant n° 1 : - 1 380.46 € HT
Nouveau montant du marché : 22 356.06 € HT

- Lot 02b : Menuiseries intérieures
Attributaire : CONSOLA MENUISERIE
Marché initial du 14 janvier 2026 : 10 052.04 € HT
Avenant n° 1 : 2 672.63 € HT
Nouveau montant du marché : 12 724.67 € HT

- Lot 03 : Plâtrerie
Attributaire : MONTAGNE PLAQUISTE
Marché initial du 14 janvier 2026 : 17 727.50 € HT
Avenant n° 1 : - 3 527.00 € HT
Nouveau montant du marché : 14 200.50 € HT

- Lot 04 : Peinture
Attributaire : SAS LACOMBE
Marché initial du 14 janvier 2026 : 9 400.55 € HT
Avenant n° 1 : 154.11 € HT
Nouveau montant du marché : 9 554.66 € HT

- Lot 05 : Sol souple
Attributaire : URIA
Marché initial du 14 janvier 2026 : 6 753.10 € HT
Avenant n° 1 : 250.00 € HT
Nouveau montant du marché : 7 003.10 € HT

- Lot 06 : Électricité
Attributaire : EURL FABRE ELECTRICITE
Marché initial du 14 janvier 2026 : 17 895.90 € HT
Avenant n° 1 : 1 423.11 € HT
Nouveau montant du marché : 19 319.01 € HT

- Lot 07 : Plomberie
Attributaire : ETABLISSEMENTS JEAN CARCELLES
Marché initial du 14 janvier 2026 : 22 518.10 € HT
Avenant n° 1 : - 819.50 € HT
Nouveau montant du marché : 21 698.60 € HT

Article 2 :

La procédure de passation du marché restant inchangée, toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 3 :

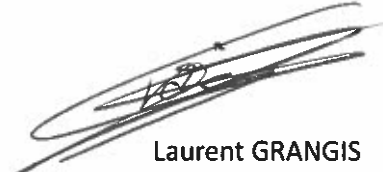
L'avenant sera signé par Monsieur le Maire pour chaque lot concerné, dès que la présente décision sera exécutoire.

Article 4 :

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

Fait à Dourgne, le 25/06/2026

Monsieur le Maire



Laurent GRANGIS

